



Communauté de Communes du Pays de Honfleur-Beuzeville

Siège
33 cours des fossés
CS 40037
14601 Honfleur Cedex
Tél.: 02 31 14 29 30
Fax : 02 31 14 29 39

APPEL A CANDIDATURES

Ablon
Barneville la Bertran
Berville sur Mer
Beuzeville
Boulleville
Conteville
Cricqueboeuf
Equemauville
Fatouville Grestain
Fiquefleur Equainville
Fourneville
Foulbec
Genneville
Gonneville sur Honfleur
Honfleur-Vasouy
Manneville la Raout
Pennedepie
Quetteville
La Rivière St Sauveur
St Maclou
St Pierre du Val
St Sulpice de Grimbouville
Le Theil en Auge

Intervention d'artistes professionnels en milieu scolaire et
extrascolaire, sur l'année 2026-27,
Programme Culture Territoire Enfance Jeunesse CCPHB

Conception et mise en œuvre de
Parcours d'éducation artistique et culturelle

CAHIER DES CHARGES



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



MINISTÈRE
DE LA CULTURE



**ACADÉMIE
DE NORMANDIE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Calvados



**ACADÉMIE
DE NORMANDIE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Eure



DÉPARTEMENT DE
L'EURE
en Normandie

Présentation du territoire et de son Projet culturel :

La Communauté de communes du Pays de Honfleur-Beuzeville compte 23 communes et 28 000 habitants. Il s'agit d'un territoire rural emblématique de la Normandie, situé en bord de mer et au cœur de l'estuaire de la Seine. Au croisement des axes majeurs de développement économique régionaux, hautement attractif et dynamique, la CCPHB se structure autour des villes de Honfleur et Beuzeville, dans les départements du Calvados et de l'Eure.

La collectivité s'est engagée fin 2019 dans l'élaboration d'un PCT – Projet culturel de territoire, avec le soutien du ministère de la Culture – DRAC Normandie, de la Région Normandie, et des Départements du Calvados et de l'Eure. Ce projet a été adopté fin 2022 par le Conseil communautaire. A la suite d'une période de préfiguration, la CCPHB et ses partenaires se sont accordés sur les objectifs pluriannuels stratégiques et la CCPHB a signé avec le Département du Calvados un « Contrat de développement culturel du territoire » 2025-2027. Les priorités du Contrat portent notamment sur le développement des pratiques artistiques à tout âge, à travers l'Education artistique et culturelle. Elles font par ailleurs écho à l'ambition du Plan éducatif local, adopté par la CCPHB en 2021, qui fait de la valorisation artistique et culturelle du territoire l'un de ses objectifs.

Présentation du CTEJ :

Le programme Culture Territoire Enfance Jeunesse s'inscrit dans la démarche du « Contrat de développement culturel du territoire » signé avec le Département du Calvados. Il décline le volet Education artistique et culturelle pour l'enfance et la jeunesse. Après une année de préfiguration, il est mis en œuvre pour 3 années scolaires sur la période 2025-2028. Il est soutenu par la DRAC Normandie, initiatrice du dispositif CTEJ, et les services de l'Education nationale.

A l'appui de la dynamique scolaire du territoire et du réseau d'accueils périscolaire et extrascolaire, la CCPHB propose au jeune public des parcours d'Education artistique et culturelle, reposant sur une logique de co-construction territoriale entre acteurs éducatifs, culturels, et artistiques. Ces parcours s'insèrent dans les temps de vie scolaire, périscolaire et extrascolaire des enfants et des jeunes, à partir des trois piliers que sont la pratique artistique, la rencontre avec l'artiste, et la fréquentation des œuvres. Par leur déroulement *in situ*, ils apportent une réponse partielle aux enjeux de mobilités sur le territoire. Ils favorisent la rencontre entre créateurs et jeunes habitants, et sont une opportunité de médiation avec un plus large public, familles et populations locales. Ils suscitent des temps de rencontre, échange et partage, entre acteurs géographiquement éloignés, à l'échelle du territoire.

Sur le territoire, le CTEJ vient en complémentarité et en continuité des actions et des dispositifs existants auprès du jeune public. La collectivité souhaite réaffirmer à travers cette démarche sa volonté de :

- **Mailler le territoire** en touchant plusieurs communes, plusieurs structures éducatives, à partir de projets coordonnés,

- **Développer les pratiques artistiques du jeune public** par des actions culturelles diversifiées et qualitatives, ouvertes à de larges effectifs,
- Cibler une classe ou un groupe et **infuser sur l'ensemble de l'établissement** (école ou accueil de loisirs),
- **Favoriser la rencontre** entre les enfants, les habitants et les artistes, et rayonner sur de larges publics sur la commune,
- **Créer des liens durables** entre les lieux culturels territoriaux, les structures éducatives et leurs acteurs,
- **Rassembler des professionnels du territoire** sur des actions culturelles communes.

Parcours d'Education artistique et culturelle :

Le CTEJ se décline en parcours d'éducation et de pratique artistique qui reposent sur les 3 piliers de l'EAC :

- La rencontre avec les œuvres, artistes, et lieux culturels
- La pratique artistique
- L'acquisition de connaissances

Toutes les disciplines artistiques sont éligibles.

Les parcours doivent permettre aux publics de porter un nouveau regard sur le territoire, dans ses dimensions maritime et rurale, à travers le thème annuel retenu.

Les activités ne se résument pas à des cours d'enseignement artistique ou à des ateliers de pratique ponctuelle. Elles doivent s'inscrire dans un processus de création, impliquant l'artiste, les enfants et s'appuyant sur les professionnels encadrant ces enfants. Elles associent également les professionnels des lieux culturels du territoire accueillant les publics des parcours.

Elles sont destinées à une classe ou un groupe d'accueil de loisir constitué, mais peuvent rester ouvertes à l'ensemble des enfants accueillis dans la structure, notamment lors des actions prévues de restitution.

Chaque parcours comprend un temps de visite d'un lieu culturel, patrimonial, naturel ou scientifique avec une médiation spécifique, pensée avec les professionnels de ces structures. Ce temps est concerté avec le lieu d'accueil et son équipe, au bénéfice des publics et de la cohérence du parcours.

Un temps de restitution du travail est prévu, pensé en fonction du projet et de la discipline artistique concernée, et en lien avec l'équipe du lieu d'accueil de l'événement de restitution.

Les publics cibles directs sont les groupes d'enfants bénéficiaires du CTEJ. Indirectement, les familles et les publics territoriaux (élus locaux, associations, commerçants...).

Thématique annuelle :

Avec le CTEJ, la CCPHB et ses habitants ont l'opportunité d'explorer l'identité de leur territoire.

C'est pourquoi après les thèmes de l'eau puis de la mémoire territoriale, retenus les années précédentes, le thème à investir pour 2026-2027 est : **« les paysages du territoire du Pays de Honfleur-Beuzeville ».**

D'après la définition du Code de l'Environnement, « le paysage désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels ou humains et de leurs interrelations dynamiques ». Historiquement, la notion de paysage s'est construite autour de disciplines tour à tour artistiques et scientifiques (peinture, géographie, écologie). Au premier abord, le paysage peut être considéré comme **la version sensible d'un territoire**, dont le regard est le support de lecture immédiat. Cependant, percevoir le paysage, c'est l'appréhender avec un large spectre sensoriel. L'approche peut être étendue au cadre de vie global, par le biais du **paysage sonore, gustatif, ou olfactif**.

Par ailleurs, cette notion est tout autant individuelle que collective. Il existe autant de paysages qu'il existe d'individus, incroyable richesse et infinie diversité.

Le paysage a enfin une dimension dynamique. Il est le fruit d'interactions entre les communautés humaines et la nature, qui sont multiples et permanentes.

Qu'ils soient remarquables ou ordinaires, les paysages renvoient donc aux pratiques locales et domestiques des populations qui les côtoient. Ils expriment leur relation aux territoires. Ils sont constitutifs d'un patrimoine commun, dans lequel les populations se reconnaissent et évoluent.

S'agissant du territoire de la CCPHB, et sans exhaustivité, voici quelques éléments clés identifiés avec la Direction de l'Environnement et de la Transition écologique de la collectivité. Ils pourront guider l'artiste dans sa réflexion : bocage et haies, vergers haute tiges, maisons à pan de bois, estuaire, domestication de la Seine, plateaux agricoles, marais ...

Pour ce projet, il est donc demandé d'explorer ces perceptions des paysages, qu'elles soient collectives ou individuelles, historiques ou en mouvement.

Une grande latitude est laissée quant aux disciplines artistiques mobilisées.

En complément de la fréquentation d'un lieu culturel, des sorties à la découverte des paysages de proximité pourront être prévues.

Cadre d'intervention :

La CCPHB souhaite confier à 3 artistes ou collectif d'artistes la conception et la mise en œuvre de 3 parcours de médiation artistique et culturelle, chaque

parcours devant être adapté à une tranche d'âge différent : parcours maternelle, parcours élémentaire, parcours collège.

Le projet bénéficiera en globalité à 10 structures éducatives. Pour les structures accueils de loisir, les vacances scolaires seront privilégiées.

Il sera demandé à chaque artiste ou collectif :

- D'intervenir sur un temps cumulé de 12h, pour 3 à 4 groupes originaires d'établissements différents : classes d'écoles maternelles ou élémentaires, classes de collèges, et groupe d'accueil de loisirs d'âge correspondant. Soit 36 à 48h, selon le tableau suivant :

Parcours A Artiste A	Maternelle PS-MS-GS	3 classes	1 groupe accueil de loisirs d'âge équivalent	48h
Parcours B Artiste B	Elémentaire CP et CE2/CM1	2 classes	1 groupe accueil de loisirs d'âge équivalent	36h
Parcours C Artiste C	Collège Niveau à définir	2 classes	1 groupe accueil de loisirs d'âge équivalent	36h

- De concevoir et mettre en œuvre un parcours artistique dans sa discipline de spécialité, investissant le thème du CTEJ, et incluant les publics dans un processus de création,
- De prévoir une restitution collective, en présence de publics élargis, et commune aux différents établissements bénéficiaires du parcours. Elle se déroulera dans un lieu réservé pour l'occasion et sera construite en amont avec l'équipe professionnelle du lieu. La présence de l'artiste sera également requise lors de cette restitution collective,
- D'aménager une restitution partielle et locale, dans l'établissement concerné, pour tout groupe ne pouvant pas se déplacer ou se libérer à la date de la restitution collective,
- D'insérer au cours du parcours la visite d'un lieu culturel ou d'un site patrimonial, et la rencontre avec une ou plusieurs œuvres du territoire. Elle sera construite en amont avec l'équipe professionnelle du lieu visité,
- D'adapter le projet à l'âge des publics,
- D'adapter le projet aux professionnels (enseignants et animateurs), qui devront impérativement être associés à sa construction – au cours de réunions de travail dites de « co-construction » – et qui seront également impliqués en phase de mise en œuvre,
- De travailler en lien étroit avec le coordinateur culturel de la collectivité, ses partenaires locaux (lieux culturels du territoire), et les services de l'Education nationale.

Moyens prévisionnels :

L'artiste ou le collectif, en charge d'un parcours, bénéficiera des moyens suivants :

- Achat de prestations. Le montant sera établi d'après devis estimatif proposé par l'artiste et comprendra :
 - Allocation d'intervention calculée au coût horaire de 60 €
 - Rémunération des heures préparatoires au prorata du nombre d'heures estimées

Il devra rester inférieur à un plafond de 4 800 € (parcours A) ou 3 600 € (parcours B et C).

- Indemnité de déplacements et repas. Le montant sera établi d'après estimation proposée par l'artiste : dans la limite de 800 € (parcours A) ou 600 € (parcours B et C), sachant que l'intervenant devra être autonome dans ses déplacements. Dans ces conditions, les artistes locaux et régionaux seront privilégiés. Les frais de transports ou d'hébergement induits par la participation d'artistes hors Normandie ne pourraient pas être supportés par la collectivité, au vu des moyens dont elle dispose.
- Prise en charge des besoins matériels supplémentaires, permettant notamment le déroulement des activités, l'accueil dans les structures culturelles partenaires, et la mise en œuvre des restitutions, sur factures, et dans la limite de 700 € par artiste.
- A noter que le projet sera gratuit pour les publics et qu'aucune participation financière ne pourra être demandée aux structures.

Cadre juridique :

Une convention sera signée avec l'artiste ou le collectif. L'ensemble du programme du CTEJ fait l'objet d'une convention entre la collectivité, ses partenaires financeurs, et l'Education nationale.

En cas de désistement de l'artiste : aucune des rémunérations ou indemnités précitées ne seront dues.

Dossier de candidature :

Les candidats sont invités à envoyer leur dossier à la CCPHB, adressé au coordinateur culturel de la collectivité, par mail, à l'adresse thomas.lafont@ccphb.fr, et **au plus tard le 1^{er} juin 2026**.

Ce dossier doit comprendre les éléments suivants :

- CV du ou des artiste-s,
- Présentation en 2 pages maximum de la démarche artistique globale et des actions de pratique artistique déjà menées avec des enfants en milieu scolaire et périscolaire/extrascolaire,
- Note d'intention détaillée présentant le parcours artistique reprenant les 3 piliers de l'EAC, mentionnant la tranche d'âge ciblée (maternelle, élémentaire ou collège). Elle devra également préciser le sujet retenu dans le cadre du thème annuel précité et la ou les structures culturelles partenaires souhaitées parmi les lieux culturels du territoire (lieu à visiter, lieu d'accueil de la restitution).
- Budget prévisionnel de l'action, qui devra inclure un devis estimatif du coût de la prestation artistique, ainsi que des frais annexes (transport, repas, matériel)
- Justificatif du caractère professionnel de l'intervenant (n° SIRET).

Les candidatures seront appréciées par un jury, à partir des critères suivants :

- Savoir-faire artistique,
- Expérience de l'artiste en matière de médiation et de pédagogie auprès du jeune public, notamment sur les dernières années,
- Adéquation du projet avec la thématique demandée et avec la tranche d'âge des publics,
- Originalité et intérêt du projet en matière d'éducation artistique,
- Coût de la prestation.

Le jury de sélection comprendra des représentants de la CCPHB (vice-présidente culture, DGS, coordinateur culturel, direction enfance et jeunesse), des Villes de Honfleur et Beuzeville, des services de l'Education nationale, et des partenaires institutionnels du CTEJ (DRAC et Départements).

Calendrier prévisionnel :

- Du 29 avril au 1^{er} juin 2026 : ouverture des candidatures
- Courant juin : études des candidatures et réunion du jury
- Fin juin : désignation des lauréats et communication aux structures participantes
- Septembre : réunion de mise en relation des artistes avec les enseignants et animateurs volontaires, et lancement de la co-construction des parcours
- Décembre : conclusion de la co-construction
- Entre janvier et mai 2027 : mise en œuvre des parcours
- Mai-juin 2027 : restitutions territoriales.

ANNEXE 1

Carte du territoire de la CCPHB

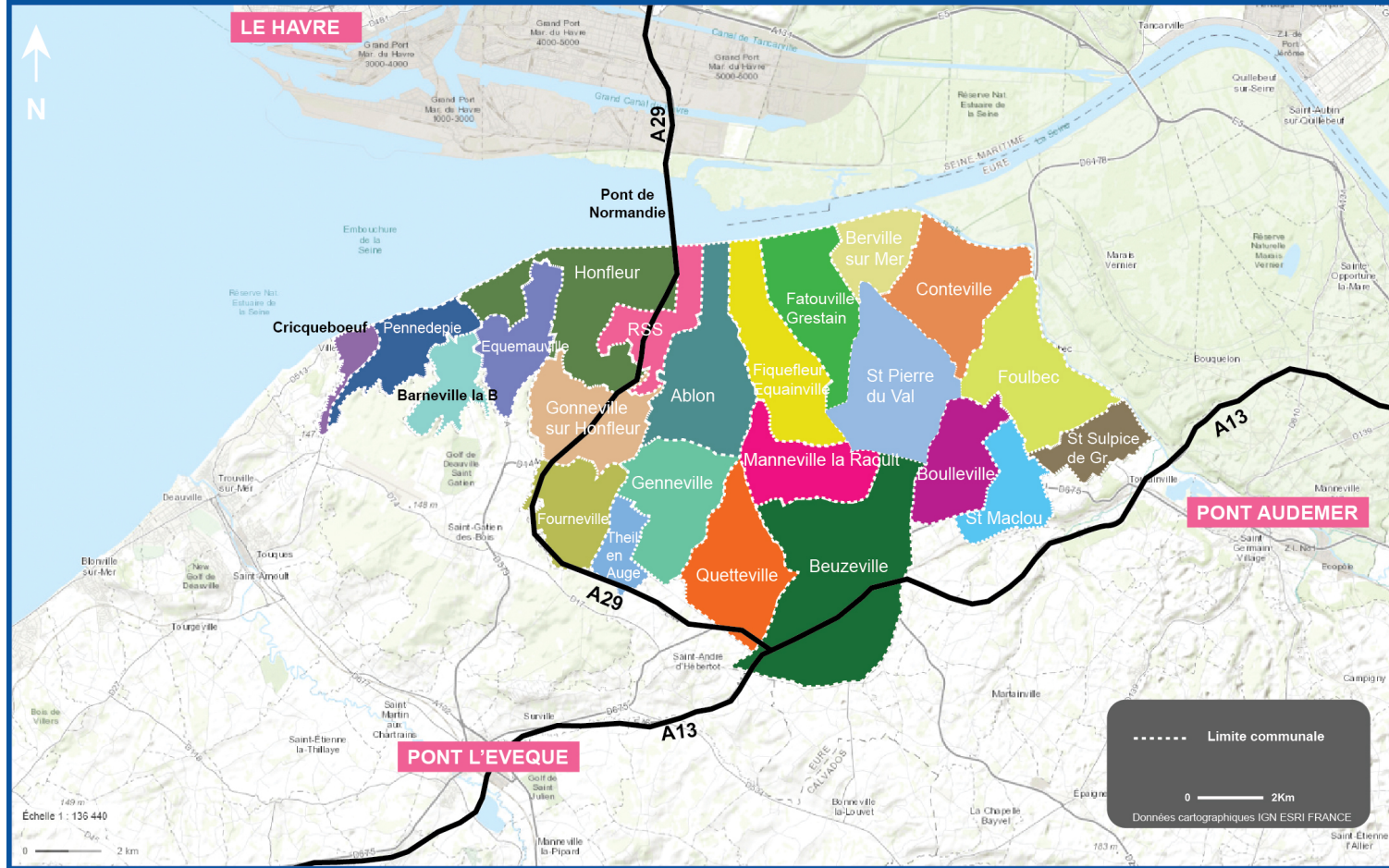
Communauté de Communes du Pays de Honfleur - Beuzeville

1er Janvier 2019 - 23 communes



Siège
33 cours des fossés
CS 40037
14601 Honfleur Cedex
Tél.: 02 31 14 29 30
Fax : 02 31 14 29 39

- Ablon
- Barneville la Bertran
- Berville sur Mer
- Beuzeville
- Boulleville
- Conteville
- Cricqueboeuf
- Equemaucelle
- Fatouville Grestain
- Fiquefleur Equainville
- Fourneville
- Foulbec
- Genneville
- Gonneville sur Honfleur
- Honfleur-Vasouy
- Manneville la Raault
- Pennedepie
- Quetteville
- La Rivière St Sauveur
- St Maclou
- St Pierre du Val
- St Sulpice de Grimbouville
- Le Theil en Auge



ANNEXE 2

Présentation des équipements culturels partenaires, situés sur les communes membres de la CCPHB.

Ce sont des acteurs ressources potentiels des parcours CTEJ.

Siège
33 cours des fossés
CS 40037
14601 Honfleur Cedex
Tél.: 02 31 14 29 30
Fax : 02 31 14 29 39

Ablon
Barneville la Bertran
Berville sur Mer
Beuzeville
Boulleville
Conteville
Cricqueboeuf
Equemauville
Fatouville Grestain
Fiquefleur Equainville
Fourneville
Foulbec
Genneville
Gonneville sur Honfleur
Honfleur-Vasouy
Manneville la Raoult
Pennedepie
Quetteville
La Rivière St Sauveur
St Maclou
St Pierre du Val
St Sulpice de Grimbouville
Le Theil en Auge



La Cidrerie (Beuzeville), lieu culturel multiple :

L'ancienne Cidrerie, créée en 1833, a été réhabilitée en 2021 par la ville de Beuzeville afin de créer un pôle culturel à deux pas du centre-ville rénové.

Ce lieu comprend plusieurs espaces :

- Une halle couverte sur deux niveaux accueillant des salons, expositions et performances.
- Une salle de spectacle accueillant la saison culturelle municipale (théâtre, musique, cinéma).
- L'ancien silo à grain servant tour à tour de "loge rapide" pour les artistes, ou d'espace intimiste pour des rencontres et échanges.

La Cidrerie est également un lieu de création avec l'accueil d'artistes en résidence.



La médiathèque de Beuzeville est un établissement de lecture publique ouvert depuis 2012.

Bâtiment d'une surface totale de 354 m² avec une salle d'animation de 44 m².

La Médiathèque offre un vaste fonds de documents tous supports, ainsi que des jeux de société, une borne d'écoute musicale, et des ordinateurs à disposition.

Elle propose une programmation diversifiée et des temps forts annuels dédiés au livre ou à l'éducation aux médias et à la citoyenneté.



La Lieutenance (Honfleur) :

Vestiges des fortifications du Port de Honfleur, les bâtiments ont été affectés au lieutenant du Roi au XVII^e siècle d'où son nom. La Lieutenance est le résultat de nombreux remaniements au cours des siècles.

Entièrement restaurée, elle accueille à présent un CIAP maritime et des résidences d'artistes. Les trois salles d'expositions et les terrasses permettent de découvrir l'histoire millénaire de Honfleur, l'activité maritime et le patrimoine sauvegardé de la ville.

De nombreuses visites guidées, des ateliers et différents événements sont proposés. La Lieutenance peut également être visitée librement.



La médiathèque de Honfleur :

Service public dédié à la lecture, aux loisirs culturels, à l'information et à la formation tout au long de la vie, la médiathèque propose des collections pour tous les âges et des animations gratuites dans l'auditorium Charles Baudelaire.

Tout enseignant, éducateur, animateur, assistante maternelle, orthophoniste... peut bénéficier d'une carte professionnelle gratuite, quel que soit le lieu d'exercice de l'activité. Elle permet d'emprunter 40 documents (hors CD et DVD) pour une durée de 4 semaines. La médiathèque propose à ses bénéficiaires :

- la préparation de sélections thématiques (dans un délai d'une semaine) ;
- le prêt de livres spécifiques et de matériel d'animation : livres animés, livres d'artistes, livres en tissu, kamishibaï, butaï, marionnettes ;
- des livres adaptés sont également à disposition de tous : collections DYS, livres audio, livres en gros caractères, livres en langues étrangères (albums, bandes dessinées, romans, méthodes de langues) ...



Le musée Eugène Boudin (Honfleur) :

Fondé en 1868, le musée présente notamment une importante collection d'œuvres des peintres de l'estuaire (Courbet, Monet, Jongkind, Dubourg, Cals) regroupés autour d'Eugène Boudin (dont le musée conserve 104 œuvres).

Il expose et conserve plus de 2 500 peintures, sculptures, dessins ou gravures, plus de 1 000 objets, coiffes, costumes, meubles..., quelques 700 photographies sur plaques de verre, une

collection de plus de 100 affiches touristiques sur la Normandie entre 1880 et 1950 et un ensemble de jouets anciens des XIX^e et XX^e siècles.

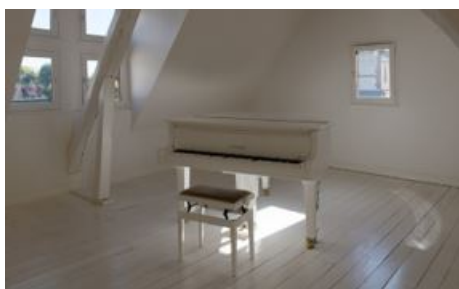


Les musées du Vieux Honfleur :

Ils regroupent deux musées dont les collections ont été rassemblées par les membres de la Société du Vieux- Honfleur.

Le **musée de la Marine** a été conçu en 1976 par Pierre Orange et remanié en 2002 en gardant l'esprit de sa création. Il se trouve dans l'ancienne église Saint-Etienne, la plus ancienne de la ville.

Le **musée d'Ethnographie** est installé dans une maison à pans de bois du XVI^e siècle. Déployé sur neuf salles, il propose de découvrir aussi bien des costumes que du mobilier ancien, une salle de l'imprimeur et une ancienne boutique de mercier.



Les Maisons Satie (Honfleur) :

Ouvertes en 1998, les Maisons Satie invitent à découvrir, à travers un parcours scénographique audioguidé, l'univers du compositeur et pianiste Erik Satie, né ici-même le 17 mai 1866. Loin d'être un musée classique, ce parcours propose une rencontre avec le personnage.

Les lieux culturels répertoriés ci-dessus disposent de personnel professionnel d'accueil et de médiation. Ils peuvent accompagner les parcours EAC et participer au préalable à leur co-construction.

On peut également citer :

- à Equemauville : la bibliothèque de l'espace culturel Françoise Sagan,
- à Fatouville-Grestain : l'Abbaye de Grestain,
- à Honfleur : les Archives municipales, le Batolune.